COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 30 juin 2018

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

TABLE DES MATIÈRES
Exercice terminé le 30 juin 2018

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS:	
Situation financière	2
Résultats	3
Surplus cumulé	4
Flux de trésorerie	5
NOTES COMPLÉMENTAIRES	6
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	24

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux membres du Conseil des commissaires
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2018, les états des résultats, du surplus cumulé et le tableau des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et renseignements complémentaires résumés, sont tirés des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES pour l'exercice terminé le 30 juin 2018. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 12 octobre 2018.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent remplacer la lecture des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers résumés ci-joints conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'exclusion de la présentation de certaines informations financières.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures, que nous avons mises en œuvre conformément à la norme canadienne d'audit NCA 810, « Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES pour l'exercice terminé le 30 juin 2018 constituent un résumé fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'exclusion de la présentation de certaines informations financières.

Brunet Roy Dubé, CPA S.E.N.C.R.L.[1]

Montréal,
le 12 octobre 2018

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A108047

7100, rue Jean-Talon Est
Bureau 1200
Montréal (Anjou), Québec H1M 3S3

Brunet Roy Dubé, CPA S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Téléphone : 514 255-1001
Télécopieur : 514 255-1002
www.brd-cpa.com

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

SITUATION FINANCIÈRE Exercice terminé le 30 juin	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	**(54 826) $**	(388 309) $
Subvention de fonctionnement à recevoir	**37 570 822**	40 027 811
Subvention de financement à recevoir	**43 233 252**	46 691 964
Taxe scolaire à recevoir (note 4)	**2 645 902**	2 952 175
Débiteurs (note 5)	**4 183 709**	5 603 636
Stocks destinés à la revente	**76 473**	140 256
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	**87 655 332 $**	95 027 533 $
PASSIFS		
Emprunts à court terme (note 6)	**18 300 000 $**	31 700 000 $
Créditeurs et frais courus (note 7)	**42 576 075**	38 346 011
Subventions de fonctionnement reportées (note 8)	**5 737 946**	3 907 628
Provision pour avantages sociaux futurs (note 9)	**16 595 788**	15 465 837
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 10)	**276 458 053**	251 619 417
Passif au titre des sites contaminés	**149 305**	166 274
Autres passifs	**8 936 691**	5 502 296
TOTAL DES PASSIFS	**368 753 858 $**	346 707 463 $
DETTE NETTE	**(281 098 526) $**	(251 679 930)$
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 11)	**313 915 928 $**	287 400 561 $
Stocks de fournitures	**614 568**	555 993
Charges payées d'avance	**376 297**	312 294
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	**314 906 793 $**	288 268 848 $
SURPLUS CUMULÉ	**33 808 267 $**	36 588 918 $

POUR LA COMMISSION SCOLAIRE

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

RÉSULTATS **Exercice terminé le 30 juin**	**Budget 2018 (non audité)**	**Réel 2018**	Réel 2017
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du MEES	**245 666 550** $	252 392 978 $	240 412 944 $
Autres subventions et contributions	**405 872**	420 784	493 200
Taxe scolaire	**70 096 778**	70 367 711	67 861 032
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	**176 100**	419 152	195 170
Ventes de biens et services	**32 587 513**	34 183 893	32 718 281
Revenus divers	**3 177 886**	4 577 905	3 876 124
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	**100 000**	173 706	102 486
TOTAL DES REVENUS	**352 210 699**	362 536 129	345 659 237
CHARGES			
Activités d'enseignement et de formation	**173 963 930**	177 314 213	169 644 411
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	**79 784 257**	78 681 401	72 054 535
Services d'appoint	**45 526 636**	47 098 152	44 923 421
Activités administratives	**12 187 474**	12 469 905	11 601 325
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	**32 890 720**	34 654 253	34 126 693
Activités connexes	**7 687 298**	14 563 288	10 290 749
Variation de la provision pour avantages sociaux	**261 265**	1 129 951	785 201
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	**-**	(594 383)	(526 216)
TOTAL DES CHARGES	**352 301 580**	365 316 780	342 900 119
SURPLUS DE L'EXERCICE	**(90 881) $**	(2 780 651) $	2 759 118 $

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

SURPLUS CUMULÉ **Exercice terminé le 30 juin**	**2018**	2017
SOLDE AU DÉBUT	**36 588 918 $**	33 829 800 $
Surplus (déficit) de l'exercice	**(2 780 651)**	2 759 118
SOLDE À LA FIN	**33 808 267 $**	36 588 918 $

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

FLUX DE TRÉSORERIE **Exercice terminé le 30 juin**	**2018**	2017
ACTIVITÉS DE FONTIONNEMENT		
Surplus de l'exercice	**(2 780 651) $**	2 759 118 $
Éléments n'affectant pas les liquidités		
Créances douteuses	**(51 969)**	(174 865)
Provision pour avantages sociaux futurs	**1 129 951**	785 201
Stocks et charges payés d'avance	**(122 578)**	(67 257)
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	**(173 706)**	(102 486)
Amortissement de charges reportées liés aux dettes	**216 001**	202 548
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	**14 602 755**	14 584 407
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	**(594 383)**	(526 216)
Variations des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement	**10 459 324**	(13 103 682)
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	**22 684 744**	4 356 768
ACTIVITÉS D'INVESTISSMENT		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	**(34 240 856)**	(19 352 594)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	**666 960**	848 010
LIQUIDITÉS UTILISÉES POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**(33 573 896)**	(18 504 584)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	**75 714 635**	31 053 494
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	**(51 092 000)**	(18 387 000)
Produits provenant de l'émission (remboursement) d'emprunts temporaires liés aux immobilisations corporelles	**(13 400 000)**	600 000
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**11 222 635**	13 266 494
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	**333 483**	(881 322)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**(388 309)**	493 013
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	**(54 826) $**	(388 309) $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2018

1. STATUTS CONSTITUTIFS

La Commission scolaire a été constituée le 1er juillet 1998 en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* et en vertu du décret no 1014-97 du 13 août 1997. La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le Gouvernement du Québec.

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la *Loi sur l'instruction publique* au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission scolaire utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la CNESST et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 1)

Revenus (suite)

Plus spécifiquement :

Subventions et contributions reportées

Les subventions du MEES sont constatées dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires pour l'année scolaire. À l'exception des allocations consenties aux fin de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives et de certaines allocations pour lesquelles le MEES a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisation corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisation corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1er juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1er janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 2)

Revenus (suite)

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Commission scolaire présente dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Actifs financiers

Les taxes scolaires à recevoir et les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Les stocks destinés à la revente sont présentés à titre d'actifs financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de valeur de réalisation nette.

Passifs - contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Les contributions reçues relativement aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportées et constatées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 3)

Passifs – subventions de fonctionnement reportées

Les sommes reçues concernant des subventions de fonctionnement qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de subventions de fonctionnement reportées au passif.

Des subventions de fonctionnement peuvent être comptabilisés à titre de subventions de fonctionnement reportées si elles sont assorties des trois stipulations suivantes:

- Une clause de finalité qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;

- Une clause temporelle future qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à la période ou aux périodes dans lesquelles les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;

- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert telles que le remboursement des ressources transférées.

Passif - régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le Gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Passifs - provision pour avantages sociaux futurs

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) ainsi que les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est constatée aux résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 4)

Passifs - dettes

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est déduit de la dette à long terme.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation des sites contaminés sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Commission scolaire en assumera la responsabilité dans la mesure où la contamination dépasse la norme environnementale et que le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La Commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il assumera les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 31 mars 2018. La Commission scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir provenant du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la Commission scolaire et inscrit à ses résultats dans l'exercice concerné.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 5)

Actifs non financiers - immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes:

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipements	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires- achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations, mais sont indiqués en note aux états financiers et leur coût est imputé aux charges de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition. En contrepartie, la juste valeur de l'immobilisation amortissable acquise par donation ou pour une valeur symbolique est comptabilisée au passif à titre de contributions reportées lesquels sont amortis et virés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Cependant, pour les terrains, la contrepartie est constatée dans les résultats à titre de revenu dans l'année d'acquisition.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 6)

Actifs non financiers - immobilisations corporelles (suite)

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur. Cette dépréciation est imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel elle est déterminée. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée

Actifs non financiers - stocks

Les stocks qui se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières sont présentés à titre d'actifs non financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de valeur de réalisation nette.

Actifs non financiers - charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours de la ou des prochaines années financières. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Actifs non financiers - réseau de télécommunication

La Commission scolaire des Patriotes a encouru des coûts pour un réseau de télécommunication. Malgré le fait que le titre de propriété de ce réseau n'est pas dévolu à la Commission scolaire, celle-ci ayant un droit d'utilisation irrévocable d'une durée résiduelle de 6 ans jumelé à un droit ultérieur de renouvellement de 5 ans, tous les avantages et inconvénients reliés à l'utilisation de ce réseau lui sont acquis.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1er avril 2017, la Commission scolaire des Patriotes a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

- SP 2200, *Information relative aux apparentés*
- SP 3210, *Actifs*
- SP 3320, *Actifs éventuels*
- SP 3380, *Droits contractuels*
- SP 3420, *Opérations interentités*

Le **chapitre SP 2200** définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Cette nouveauté implique, en somme, les changements suivants :

- L'identification d'une relation d'apparentement : La relation d'apparentement a été élargie pour englober les principaux dirigeants de la Commission scolaire tel que le Directeur général, ses proches parents ainsi que les entités soumises au contrôle exclusif ou partagé de ces individus.

- L'information à fournir concernant les opérations entre apparentés : La norme exige la divulgation d'informations concernant les opérations entre apparentés en fonction des deux caractéristiques suivantes :

  - elles ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées ; et

  - elles ont (ou pourraient avoir dans le cas des opérations non comptabilisées) une incidence financière importante sur les états financiers.

L'information à fournir est notamment la nature de la relation avec la personne apparentée et les sommes en cause. Si des informations doivent être divulguées, elles ne seront pas nominatives, ce qui permettra d'éviter l'identification des parties en cause. Ces nouvelles modifications n'ont pas d'incidence significative sur les résultats ni sur la situation financière de la Commission scolaire. Elle ne touche, le cas échéant, que les éléments de contrôle interne en lien avec le recensement des apparentés ainsi que l'information à fournir aux notes complémentaires au rapport financier.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Le **chapitre SP 3210** fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés.

Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le **chapitre SP 3320** définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le **chapitre SP 3380** définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Le **chapitre SP 3420** établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la Commission scolaire des Patriotes. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

4. TAXE SCOLAIRE À RECEVOIR

	2018	2017
Année courante	**1 820 157 $**	1 933 451 $
Année précédente	**472 448**	574 020
Années antérieures	**43 167**	83 549
	2 335 772	2 591 020
Intérêts à recevoir	**315 343**	376 849
	(5 213)	(15 694)
	2 645 902 $	2 952 175 $

5. DÉBITEURS

	2018	2017
Comptes clients	**2 873 294 $**	4 089 369 $
Congés sabbatiques	**56 302**	38 363
Taxes à la consommation	**1 073 224**	1 261 893
Autres	**180 889**	214 011
	4 183 709 $	5 603 636 $

6. EMPRUNTS À COURT TERME

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le crédit autorisé au 30 juin 2018 est de 143 697 621 $ (109 629 551 $ au 30 juin 2017). La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel. Les acceptations bancaires échéant le 16 juillet 2018 portent intérêts à des taux de 1,94 % à 2 % et sont garantis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. La marge de crédit est renouvelable périodiquement et garantie par une cession des subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2018	2017
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales	**27 230 930 $**	27 785 793 $
Fournisseurs	**9 097 102**	6 999 583
Retenues sur contrats	**2 762 076**	1 224 647
Intérêts courus sur la dette à long terme	**1 948 224**	1 281 047
Congés sabbatiques	**1 306 864**	951 636
Dépôts de soumission	**230 879**	103 305
	42 576 075 $	38 346 011 $

8. REVENUS REPORTÉS

	2018	2017
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	**5 117 084 $**	3 297 064 $
Provision pour perfectionnement conventionné	**153 989**	167 986
Subventions de fonctionnement reportées - Autres	**161 914**	220 153
Autres revenus perçus d'avance	**304 959**	222 425
	5 737 946 $	3 907 628 $

9. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1er juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

	2018	2017
Congés de maladie	**3 155 372 $**	3 249 375 $
Vacances	**7 423 910**	6 848 353
Heures supplémentaires accumulées	**296 379**	263 033
Indemnités de départ	**243 545**	314 260
Assurance-traitement	**2 735 201**	2 241 670
Autres congés sociaux	**219 924**	208 108
Contributions de l'employeur sur avantages sociaux futurs	**2 521 457**	2 341 038
	16 595 788 $	15 465 837 $

10. DETTE À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

Billets - fonds de financement	Taux	Montant à l'émission	Solde au 30 juin 2017	Émission de l'exercice	Refinancement / remboursement de l'exercice	Solde au 30 juin 2018
2011 - 2017	3,868 %	45 319 000 $	34 384 000 $		34 384 000 $	- $
2012 - 2018	2,428 %	16 300 000	12 484 000		954 000	**11 530 000**
2012 - 2018	2,664 %	27 075 000	17 399 000		2 419 000	**14 980 000**
2012 - 2019	2,463 %	22 332 000	17 968 000		1 091 000	**16 877 000**
2013 - 2023	3,202 %	25 700 000	22 616 000		1 028 000	**21 588 000**
2014 - 2018	2,245 %	8 156 000	5 210 000		982 000	**4 228 000**
2014 - 2018	2,094 %	12 100 000	10 760 000		670 000	**10 090 000**
2014 - 2024	3,271 %	21 500 000	18 778 000		1 361 000	**17 417 000**
2014 - 2024	2,944 %	26 850 000	24 702 000		1 074 000	**23 628 000**
2015 - 2022	1,809 %	14 227 000	12 333 000		1 894 000	**10 439 000**
2015 - 2018	0,935 %	2 862 000	954 000		954 000	-
2016 - 2022	1,809 %	4 074 000	3 492 000		582 000	**2 910 000**
2016 - 2026	2,344 %	38 512 000	38 512 000		1 930 000	**36 582 000**
2016 - 2019	1,192 %	2 595 000	1 730 000		865 000	**865 000**
2017 - 2020	1,234 %	2 712 000	2 712 000		904 000	**1 808 000**
2017 - 2024	1,993 %	28 500 000	28 500 000			**28 500 000**
2018 - 2027	2,753 %	76 210 000		76 210 000		**76 210 000**
Sous-total		375 024 000 $	252 534 000	76 210 000 $	51 092 000 $	**277 652 000**
Charges reportés liés aux dettes			(914 583)			**(1 193 946)**
			251 619 417 $			**276 458 054 $**

Billets - fonds de financement

Les billets - fonds de financement sont remboursés à même les subventions accordées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Au cours des cinq prochains exercices, les versements en capital requis sur les billets - fonds de financement sont les suivants:

2018 – 2019 20 841 000 $
2019 – 2020 14 951 000 $
2020 – 2021 12 956 000 $
2021 – 2022 12 956 000 $
2022 – 2023 14 030 000 $

Les emprunts à long terme sujets à une subvention sont garantis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	30 juin 2018		
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur nette**
Terrains	25 178 426 $	- $	25 178 426 $
Aménagements de terrain	7 624 660	1 870 597	5 754 063
Bâtiments	340 047 329	185 917 963	154 129 366
Améliorations majeures aux bâtiments	132 613 918	17 690 361	114 923 557
Matériel et équipements	15 502 099	7 274 042	8 228 057
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	2 594 844	1 010 745	1 584 099
Documents de bibliothèque	3 823 345	1 491 423	2 331 922
Manuels scolaires - achats initiaux	754 247	260 687	493 560
Développement informatique	124 318	37 296	87 022
Réseau de télécommunication	4 860 119	3 654 263	1 205 856
	533 123 305 $	**219 207 377 $**	**313 915 928 $**

Le total des immobilisations corporelles inclut pour 29 376 062 $ (11 272 350 $ au 30 juin 2017) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 10 378 638 $ (818 147 $ au 30 juin 2017) pour des bâtiments, 694 430 $ (447 995 $ au 30 juin 2017) pour des aménagements et 18 302 994 $ (10 006 208 $ au 30 juin 2017) pour des améliorations et transformations majeures. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	30 juin 2017		
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur nette**
Terrains	23 985 754 $	- $	23 985 754 $
Aménagements de terrain	6 486 007	1 472 517	5 013 490
Bâtiments	330 532 898	180 028 531	150 504 367
Améliorations majeures aux bâtiments	108 691 500	14 319 605	94 371 895
Matériel et équipements	15 466 493	7 486 506	7 979 987
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	2 399 129	763 915	1 635 214
Documents de bibliothèque	3 208 649	1 162 301	2 046 348
Manuels scolaires - achats initiaux	622 287	318 527	303 760
Développement informatique	123 473	12 588	110 885
Réseau de télécommunication	4 860 119	3 411 258	1 448 861
	496 376 309 $	**208 975 748 $**	**287 400 561 $**

12. FLUX DE TRÉSORERIE

	2018	2017
Intérêts payés au cours de l'exercice	**6 531 222 $**	6 827 636 $
Intérêts reçus au cours de l'exercice	**688 681 $**	716 765 $

13. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2018.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et charges courues à payer, à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

13. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêts fixe assujettissent la Commission scolaire a un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Les instruments financiers portant intérêt à taux fixe n'exposent pas la Commission scolaire à des risques importants de fluctuation de taux étant donné que la Commission scolaire prévoit conserver ses prêts et rembourser ses dettes à long terme selon l'échéancier prévu. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt ferait augmenter ou diminuer les charges annuelles d'intérêts d'environ 183 000 $.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des instruments financiers dont l'échéance est à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance.

La juste valeur des emprunts à taux fixe correspond approximativement à sa valeur comptable puisque les taux d'intérêt applicables en vertu des accords de financement actuels sont comparables à ceux offerts sur le marché.

14. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles décrites ci-dessous.

La Commission scolaire s'est engagée à la rénovation et réfection de certains immeubles pour une somme totale de 12 547 728 $ au 30 juin 2018.

La Commission scolaire s'est engagée par contrat pour différents services, tels déneigement, entretien ménager et autres. Le solde de ces engagements s'établit à 12 927 934 $ au 30 juin 2018. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ces contrats, excluant les clauses d'indexation, incluant la taxe de vente fédérale nette des ristournes, sont les suivants:

14. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (suite)

2018 – 2019	5 177 166 $
2019 – 2020	4 453 692 $
2020 – 2021	3 135 112 $
2021 – 2022	83 580 $
2022 – 2023	78 383 $

La Commission scolaire s'est engagée par contrats pour le transport scolaire pour une somme de 54 464 434 $. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ces contrats, excluant les clauses d'indexation, incluant la taxe de vente fédérale nette des ristournes, sont les suivants:

2018 – 2019	15 603 969 $
2019 – 2020	10 995 098 $
2020 – 2021	10 093 500 $
2021 – 2022	9 265 833 $
2022 – 2023	8 506 034 $

Une somme de 197 583 $ est réservée pour l'encadrement des stagiaires.

15. ÉVENTUALITÉS

Griefs

Au 30 juin 2018, le coût total que devrait assumer la Commission scolaire, si elle perdait les griefs déposés contre elle, est de l'ordre de 872 647 $ dont une provision de 360 000 $ est comptabilisée aux états financiers. Toute autre variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlées directement ou indirectement par le Gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du Gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers résumés.

17. DONNÉES BUDGÉTAIRES 2018

Les chiffres montrés à l'état des résultats à titre de budget 2018 n'ont pas été audités.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES Exercice terminé le 30 juin Charges par activités	2018	2017
ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET FORMATION		
Éducation préscolaire	**13 612 223 $**	13 667 321 $
Enseignement primaire	**88 936 256**	84 797 087
Enseignement secondaire général	**50 581 722**	48 217 389
Formation professionnelle	**6 057 770**	5 602 964
Enseignement particulier	**15 283 139**	14 807 145
Formation des adultes	**2 843 103**	2 552 504
	177 314 213 $	169 644 410 $
ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION		
Gestion des écoles et des centres	**24 147 453 $**	23 049 014 $
Moyens d'enseignement	**5 365 642**	5 170 813
Services complémentaires	**23 976 475**	23 477 555
Services pédagogiques et de formation d'appoint	**15 863 557**	12 076 919
Animation et développement pédagogique	**2 039 909**	1 846 744
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	**940 640**	824 678
Activités sportives, culturelles et sociales	**6 347 725**	5 608 812
	78 681 401 $	72 054 535 $
SERVICES D'APPOINT		
Hébergement des élèves	**64 050 $**	64 625 $
Services alimentaires	**410 265**	372 834
Transport scolaire	**19 970 205**	18 537 241
Services de garde	**26 653 632**	25 948 721
	47 098 152 $	44 923 421 $
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES		
Conseil des commissaires et comités	**317 183 $**	270 267 $
Gestion	**9 535 804**	8 990 366
Services corporatifs	**2 535 027**	2 278 162
Perfectionnement	**81 891**	62 530
	12 469 905 $	11 601 325 $

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 30 juin
Charges par activités (suite)

	2018	2017
ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES		
Entretien et amortissement des biens meubles	**4 847 271 $**	5 049 740 $
Conservation et amortissement des biens immeubles	**16 409 768**	15 957 315
Entretien ménager	**6 348 919**	6 349 996
Consommation énergétique	**5 166 888**	5 225 330
Location d'immeubles	**233 151**	329 746
Protection et sécurité	**585 611**	626 768
Dépenses d'investissement non capitalisables	**1 062 645**	587 798
	34 654 253 $	34 126 693 $
ACTIVITÉS CONNEXES		
Financement	**7 501 197 $**	7 211 581 $
Projets spéciaux	**6 193 131**	1 786 408
Rétroactivité	**242 938**	245 996
Droits de scolarité et ententes	**228 857**	278 709
Sécurité d'emploi	**259 101**	328 687
Variation des provisions	**91 909**	396 191
Prêts de services	**46 155**	43 177
	14 563 288 $	10 290 749 $

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES Exercice terminé le 30 juin Charges par nature	2018	2017
Rémunération		
Personnel cadre et commissaires	**17 978 810 $**	16 784 584 $
Personnel enseignant et personnel de suppléance	**166 310 673**	158 728 960
Personnel professionnel	**11 804 581**	10 686 520
Personnel de soutien	**56 032 892**	53 046 397
Variation des avantages sociaux futurs	**1 129 951**	785 201
Contributions de l'employeur	**30 069 189**	28 641 500
	283 326 096	268 673 162
Frais de déplacement	**609 509**	486 335
Fournitures et matériel	**13 660 639**	12 764 827
Services, honoraires et contrats	**39 020 041**	36 427 216
Charges d'investissement non capitalisables et amortissement	**15 385 579**	15 481 415
Autres charges	**13 909 299**	9 593 380
	82 585 067	74 753 173
Sous-total	**365 911 163**	343 426 335
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	**(594 383)**	(526 216)
TOTAL DES CHARGES	**365 316 780 $**	342 900 119 $